

**République Française**

Département du Gard

**Nombre de délégués**

Afférents au Comité Syndical :

20 titulaires et 20 suppléants

En fonction :

20 titulaires et 20 suppléants

Présents :

9 titulaires et 2 suppléants

Excusés/absents :

11 titulaires

- dont suppléés : 2

- dont représentés : 1

18 suppléants

Votants : 12

Date de la convocation

20 mai 2022

Numéro de la délibération

22-08

Objet de la Délibération

Plan de financement Guide du  
Routard Pays

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le

Et publication ou notification

Le

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU PETR GARRIGUES ET COSTIERES DE NIMES

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois juin à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle YANNICOPOULOS du Colisée 3 à Nîmes, sous la présidence de Monsieur Rémi NICOLAS.

**Étaient présents Mesdames et Messieurs les délégué(e)s du PETR :**

***Pour la communauté d'agglomération Nîmes Métropole :***

Titulaires : Monsieur Xavier DOUAIS, Monsieur Bruno FERRIER, Madame Marie-Françoise MAQUART, Monsieur Rémi NICOLAS.

Suppléant : Monsieur Daniel VOLEON.

***Pour la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence :***

Titulaires : Monsieur Gilles DUMAS, Monsieur Jean-Marie FOURNIER, Monsieur Thierry PESENTI, Madame Claudine SEGERS et Monsieur Max SOULIER.

Suppléante : Madame Hélène DEYDIER.

***Avaient donné pouvoir :***

Madame Myriam NESTI à Monsieur Gilles DUMAS.

**Vu le Code Général des collectivités territoriales ;**

**Vu la délibération 21-19 du 18 avril 2021**, relative au projet de guide du routard sur le territoire Garrigues et Costières de Nîmes et le plan de financement prévisionnel ;

**Vu la demande de subvention faite auprès du programme LEADER** et le passage en comité de sélection le 13/01/2022 avec une note de 19/20 attribuée par les membres du comité attestant de l'adéquation de ce projet avec la stratégie du GAL de Garrigues en Costières ;

Il convient d'ajuster le plan de financement à la facturation définitive envoyée par le groupe Hachette, déduction faite des encarts publicitaires vendus aux partenaires du territoire, des autres dépenses envisagées liées à ce projet et des dépenses retenues par la pré-instruction du dossier LEADER.

# République Française

Département du Gard

## Nombre de délégués

Afférents au Comité Syndical :  
20 titulaires et 20 suppléants

En fonction :  
20 titulaires et 20 suppléants

Présents :  
9 titulaires et 2 suppléants

Excusés/absents :  
11 titulaires  
- dont suppléés : 2  
- dont représentés : 1  
18 suppléants

Votants : 12

Date de la convocation

20 mai 2022

Numéro de la délibération

22-08

Objet de la Délibération

Plan de financement Guide du  
Routard Pays

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
Le  
Et publication ou notification  
Le

Plan de financement prévisionnel du projet :

| DEPENSES                            |                    | RESSOURCES                                     |                    |      |
|-------------------------------------|--------------------|--|--------------------|------|
| Equipement,<br>Matériel             | 45,40 €            | LEADER   | 22 155,67€         | 64 % |
| Etudes,<br>Conseils,<br>Prestations | 34 159,75 €        | Fonds propres du<br>PETR appelant<br>du LEADER | 5 538,92 €         | 16 % |
| Communication                       | 413,09 €           | Autofinancement<br>PETR                        | 6 923,65 €         | 20 % |
| <b>TOTAL</b>                        | <b>34 618,24 €</b> | <b>TOTAL</b>                                   | <b>34 618,24 €</b> | 100% |

**Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident :**

- De valider le plan de financement prévisionnel du projet « Guide du Routard Pays » ;
- D'autoriser le Président à solliciter les subventions auprès des financeurs identifiés ;
- D'autoriser le Président à ajuster l'autofinancement en cas de variation mineure du montant des dépenses, et/ou en l'absence de subvention d'un ou plusieurs partenaires mentionnés dans le plan de financement précité ;
- D'autoriser le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Résultat du vote : POUR : 12    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0

## DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme au Registre des délibérations  
du PETR Garrigues et Costières de Nîmes

